



Festiv'Arts 2026

Artistes ou collectifs d'artistes en *Résidence*

Appel à candidatures pour une résidence de création partagée en milieu semi-rural

Thème : *Couleurs de nuit*

Date de la résidence du 18 au 25 mai 2026

Chemins des Arts, organisatrice de Festiv'Arts, avec le soutien de la commune d'Arros-de-Nay, de la Communauté de Communes du Pays de Nay, du Département des Pyrénées-Atlantiques et de la Région Nouvelle-Aquitaine, s'engage, depuis 2009, à :

- diffuser les arts visuels sous toutes ses formes sur le territoire semi-rural,
- favoriser la pratique artistique sur le territoire par le biais de projets pédagogiques,
- permettre à tous un accès à la culture.

Chemins des Arts proposent un « espace de réflexion et de création » sur le thème de *Couleurs de nuit* au cœur du village d'Arros-de-Nay.

Le principe de la *Résidence* d'artistes est de recruter des artistes ou un collectif d'artistes, pouvant réaliser et présenter leur ou une installation en extérieur. Ils apporteront des approches artistiques différentes ou complémentaires sur un projet spécifique, *Couleurs de nuit*, tout en préservant leur identité.

La *Résidence* se définit comme un lieu d'échange et d'expérimentation propice à l'accomplissement et l'approfondissement d'un travail. Tout au long de leur séjour, les artistes bénéficieront d'un accompagnement afin de nourrir leur travail et leur démarche. Cette expérience sera nourrie de contacts avec les habitants du village, les scolaires, le public et les médiateurs culturels.

Cette *Résidence* n'est pas, à proprement dit, une résidence de création ou de diffusion, mais une résidence de construction ou d'installation entre les artistes et les groupes de participants avec lesquels il met en place une démarche de coopération artistique par le biais d'un dialogue. Pour les artistes en *Résidence*, le projet nécessite de « faire avec » : faire avec le contexte environnemental, faire avec les participants, faire avec les différents acteurs du territoire.

Date limite de Dépôt de candidature : **le dimanche 28 décembre 2025**

Tout dossier transmis au-delà de la date limite de candidature ne sera pas pris en compte.

~~~~~ Chemins des Arts ~~~~~

Mail : [residencefestivarts@gmail.com](mailto:residencefestivarts@gmail.com) - Mail général : [festivarts.contact@gmail.com](mailto:festivarts.contact@gmail.com)  
Site : <http://festivarts.fr/> - <https://www.facebook.com/festivarts.arros>

# Festiv'Arts 2026

## Contenu de l'Appel à projets

### d'artistes ou collectifs d'artistes en *Résidence*

**Démarche** : pendant la *Résidence*, il est demandé aux artistes ou collectif d'artistes retenus de créer une installation sur le thème *Couleurs de nuit*

**Durée de la Résidence** : du lundi 18 mai au lundi 25 mai 2026.

**Candidats éligibles** : cet appel à projets s'adresse à des artistes plasticiens dont la pratique relève de l'art contemporain et dont les créations devront répondre, impérativement, au thème de *Couleurs de nuit* et seront uniquement réalisées et installées en extérieur.

**Moyens proposés** : espaces de travail : mise à disposition de barnums dans un jardin clos, avec accès à l'eau et l'électricité.

**Hébergement** : sera fourni par les membres de l'équipe de CDA une chambre, l'accès internet et une cuisine partagée.

**Accompagnement** : l'ensemble de l'équipe de Chemins des Arts, dans la limite de ses disponibilités, accompagnera chacun des résidents pour avis et retours (accompagnement technique, mise en connexion avec les autres artistes, des partenaires potentiels).

**Financement** : une gratification de 500 € TTC sera allouée à chaque membre de la *Résidence* à l'issue de celle-ci. Les déplacements et la restauration seront pris en charge par l'association sur la base des critères URSSAF et les matériaux à hauteur de 250 € TTC. L'association pourra mettre à disposition son matériel en stock, du matériel de récupération, etc.

**Exposition** : possibilité d'exposer et de vendre les œuvres personnelles, les publications, etc. (20 % du montant des ventes seront reversés à l'association)

**Médiation et communication** : les lauréats de cet appel à projets travailleront en étroite collaboration avec l'équipe de Chemins des Arts pour annoncer la résidence et l'actualiser au fur et à mesure du temps de résidence. Les lauréats devront participer à des portes ouvertes pendant le temps de création.

**Le dossier de candidature** devra comporter :

- informations pratiques (sur une page) : nom et prénom / adresse postale / mail / numéro de téléphone / numéro siret ou numéro d'identification à la maison des artistes, agessa ou autre
- relevé identité bancaire
- note de motivation
- biographie
- sélection de travaux précédents avec visuels en jpeg.

Dossier à envoyer par mail à [residencefestivarts@gmail.com](mailto:residencefestivarts@gmail.com)

**Date de clôture** : le dimanche 28 décembre 2025

*Si votre candidature est retenue :*

Au plus tard le 15 janvier 2026, vous recevrez un appel téléphonique pour vous informer de la sélection de votre candidature. Vous devrez nous communiquer rapidement les éléments nécessaires à l'annonce de votre résidence sur le site internet :

- une courte bio en format texte,
- une sélection de 5 à 10 photos libres de droits avec légendes et copyright,
- un dossier artistique présentant votre travail en format pdf.

La *Résidence* sera, dans un premier temps, annoncée sur le site de Festiv'Arts, puis sur la brochure du programme.

Fin janvier 2026, vous recevrez une proposition de convention pour officialiser administrativement votre résidence. Une fois conjointement validée, vous la signerez et nous la retournerons signée par mail.

Avant votre arrivée à la *Résidence* vous devrez nous transmettre une attestation d'assurance pour votre responsabilité civile au titre d'occupant temporaire des espaces de travail et de vie mis à votre disposition.

Faire connaissance avec l'équipe, qui fait quoi ?

Isabelle Schweitzer et Christine Gatuïng assureront le suivi artistique de la résidence, Philippe Bouyer, Julien Thuret et Niels Linglart le suivi technique et Véronique Gazda le suivi administratif, la promotion et la diffusion de la résidence.